

## Contrat de location de combinaison

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Combinaison mise à disposition :

- Les dates de mise à disposition et de retour sont à convenir avec le magasin.
- Le tarif de location s'élève à **65€** par jour / week-end.
- La caution s'élève à **450 €**, en cas de non restitution ou de destruction de la combinaison.
- Toutes les détériorations à l'issue de l'utilisation sont à la charge de l'utilisateur.
  - Réparation : Forfait **130€**
  - Non réparable : vente de la combinaison à un tarif préférentiel au dernier utilisateur.

Date de mise à disposition :

Date de la restitution :

Etat de la combinaison :

Neuve

Bon état

Abimée

Annoter sur les photos les éventuels défauts.



Je souhaite louer une dorsale homologuée pour **20€** supplémentaire, la caution reste inchangée.

- Dorsale « sac à dos » Dainese

Par la présente, j'accepte avoir pris possession d'une combinaison dont l'état est mentionné ci-dessus.

Signature du preneur

Signature du point de vente

Date de retour :

(Bon pour accord y compris conditions en annexe)

Signature à la restitution

Signature du point de vente

# Conditions générales de location

La présente opération consiste à mettre à disposition une combinaison de piste en cuir pour la participation à une journée piste de type loisir.

## Article 1<sup>er</sup> : Conditions de location

Pour toute location, le paiement devra s'effectuer avant la prise en possession de la combinaison par le preneur.

Le montant de 65€ inclut deux jours de location plus le délai de prise en possession et de retour de la combinaison.

Le preneur devra alors verser le montant de la location, ainsi qu'un chèque de caution d'un montant de 450€ qui lui sera rendu lors de la restitution du matériel. (Chèque non encaissé)

## Article 2 : La durée de location

Le loueur devra ramener le matériel au plus tard 5 jours suivant sa journée piste faute de quoi le magasin se réserve le droit d'encaisser la caution.

## Article 3 : Restitution, réparation

Lors de la restitution du matériel, si celui-ci n'est pas dans l'état dans lequel il a été loué (hors usure naturelle, notamment des sliders), le forfait réparation s'élèvera à 130€. Dans le cas où la combinaison n'est pas réparable ou si le coût de réparation est trop élevé, le chèque de caution sera alors encaissé et la combinaison deviendra propriété du preneur.

## Article 5 : Assurance

Les combinaisons louées ne sont en aucun cas assurées par le magasin durant leur période de location, le preneur est donc responsable en cas de vol ou dégradation du matériel.

## Article 6 : Litiges

En cas de contestation, seuls les tribunaux du lieu principal d'établissement du point de vente ayant consenti le prêt seront compétents

Fait à : \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_

Mention « Lu et approuvé » et signature du client